



HAL
open science

L'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs d'origine turque pendant la Deuxième Guerre mondiale

Gunce Akpamuk

► **To cite this version:**

Gunce Akpamuk. L'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs d'origine turque pendant la Deuxième Guerre mondiale. 2018. hal-01960256

HAL Id: hal-01960256

<https://hal.science/hal-01960256>

Submitted on 19 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs d'origine turque pendant la Deuxième Guerre mondiale - Sur la base de l'ouvrage de Corry Guttstadt¹

Günce Akpamuk

Corry Guttstadt, professeure d'études turques, étudie à la faculté de turcologie et d'histoire à l'Université de Hambourg, Allemagne. En 2011-2012, Guttstadt est également la chef de projet au Centre Anne Frank-Berlin, où elle développe un matériau pour l'enseignement de l'histoire à travers les cultures en utilisant les biographies anglaises et allemandes.

Alors en résidence au Centre Jack, Joseph et Morton Mandel des hautes études sur le génocide des Juifs, Guttstadt travaille dans le projet de « L'établissement d'une édition du document: la Turquie et le génocide des Juifs ».

Elle organise plusieurs conférences comme la Conférence internationale sur la situation des Kurdes après les changements politiques au Moyen-Orient dans les années 1990, à l'Université de Hambourg, en novembre 2000; et la Conférence sur le Pogrom des alévis à Sivas, Turquie, à l'Université de Hambourg, en juillet 1993 et en juillet 1994.

Guttstadt publie de nombreux recherches et articles de magazines et de journaux. Son ouvrage *la Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs* (2008) qui est également publié en allemand et en anglais est un des deux travaux qui sont écrits de façon détaillée sur la Turquie et le génocide des Juifs, en Turquie.

La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs de Guttstadt est constitué des cinq parties suivantes ; les Juifs d'origine turque en Europe, la Turquie à l'époque du national-socialisme et de la Seconde Guerre mondiale, la situation des Juifs d'origine turque en Allemagne nazie entre les années 1933 et 1939, la Turquie prive des citoyennetés des Juifs, la Turquie et le génocide des Juifs. Cet ouvrage est basé sur des recherches à partir une cinquantaine d'archives du monde. Elle utilise les documents des archives américaines, européennes et turques, les inscriptions des camps de concentration, par exemple l'Archive Juive Américaine, les Archives de l'américain Jewish Joint Distribution Committee, l'Archive

¹ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, traduit de l'allemand en turc, Istanbul, Iletisim, 2012, p.614.

républicaine de la présidence du conseil turque, les archives de Brandenburgisches Landeshauptarchiv, du Centre de Documentation juive contemporaine, de Centro di Documentazione Ebraica Contemporanea, de Gemeentearchief Amsterdam, de Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz. Les sources les plus importantes de son ouvrage sont les entretiens avec les enfants et les petits-enfants des Juifs d'origine turque d'Europe.

Jusqu'à ce que Corry Guttsstadt fasse cette recherche, la seule monographie sur la Turquie et le génocide des Juifs, était l'ouvrage de Stanford Shaw, *la Turquie et le génocide des Juifs*, qui se concentre sur le rôle important de la Turquie afin de sauver des Juifs. Ce dernier ne s'intéresse pas à l'histoire des Juifs d'origine turque des pays européens ou de la Turquie avant et pendant la guerre.

Guttsstadt nous explique la vie des Juifs d'origine turque avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale et s'interroge sur la politique intérieure de la Turquie à l'égard des minorités en essayant de trouver une réponse à cette question : Est-ce que la Turquie cause la mort des Juifs d'origine turque en créant des difficultés bureaucratiques et diplomatiques ? Puis, les travaux sur les Juifs d'origine turque s'interrogent en général uniquement les Juifs de la France. Cet ouvrage nous montre les événements sur les Juifs d'autres pays européens. Puis, l'attitude de la Turquie à l'égard du génocide des Juifs est traité dans le cadre de la politique intérieure. Finalement, contrairement à ce qui s'est fait précédemment, elle écrit la vie des Juifs, et non celles des diplomates ou du gouvernement. Donc, pour évoquer un travail sur les Juifs d'origine turque et l'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs, il faut voir cet ouvrage.

Dans ce travail, nous faisons une analyse de l'ouvrage et l'approche de Corry Guttsstadt et traiterons de la relation entre la Turquie et les Juifs avant et lors de la guerre afin de trouver une réponse particulièrement à cette question : « Est-ce que la Turquie sauve des Juifs sous les Nazis ? ». Pour cela, dans l'introduction nous nous intéresserons à la question de Juifs d'origine turque pendant la Deuxième Guerre mondiale. Puis, nous nous interrogeons sur la population juive en Turquie et la communauté juive d'origine turque en Europe juste avant et pendant la guerre en voyant l'attitude de la Turquie à l'égard d'eux. Ensuite, nous évoquons les travaux des diplomates turcs en Europe afin de sauver les Juifs s'ils ont essayé. Enfin, nous faisons une analyse critique personnelle de l'ouvrage de Guttsstadt sur la base de notre mémoire de Master en posant les questions suivantes ; « Quel est le nombre de Juifs, d'origine turque ou pas, qui viennent en Turquie ? », « Est-ce que la Turquie refuse des demandes des

Juifs qui veulent transiter par la Turquie pour se rendre en Palestine ? », « Est-ce que l'attitude de la Turquie cause des tragédies ? ».

Les mots-clés : La Deuxième Guerre Mondiale, les Juifs d'origine turque, le nationalisme turc, le témoignage, le national-socialisme, les communautés juives dans l'Europe.

Résumé et analyse

Introduction

En Turquie, nous voyons un débat sur l'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs pendant le génocide des Juifs. L'un des mythes nationaux les plus populaires, en Turquie, repose sur la croyance selon laquelle des diplomates turcs auraient sauvé des milliers de Juifs condamnés à une mort certaine pendant la Seconde Guerre mondiale². Mais nous pouvons dire que si la politique de la Turquie permet de sauver des Juifs, elle est aussi la cause d'une catastrophe.

Ce n'est pas un sujet qui est traité académiquement, ni en Turquie ni dans le monde, jusqu'à la fin du XX^e siècle. La conférence *Yüzleşme Serüveni (L'Aventure de Confrontation)*, sur la politique étrangère turque pendant la Deuxième Guerre mondiale et l'attitude de la Turquie à l'égard du génocide des Juifs est organisée le 23 mars 2015, à Istanbul. Nora Şeni, professeur à l'Université de Paris 8, Corry Gutstadt et İzzet Bahar, auteur de *Turkey and Rescue of European Jews* (2015) et *Jewish Historiography on the Ottoman Empire and its Jewry from the Fifteenth Century to the Early Decades of the Twentieth Century* (2008) discutent la politique du gouvernement turc à l'égard des Juifs d'origine turque qui vivent en France pendant l'occupation. Gutstadt s'interroge sur l'absence de recherche académique sur ce sujet et elle précise qu'il n'y a pas de chercheur de Turquie qui s'intéresse à la relation entre le gouvernement turc et le génocide des Juifs. Aujourd'hui le gouvernement turc ainsi ne s'intéresse pas aux Juifs d'origine turque dans les pays européens.

Depuis 1990, nous pouvons observer différentes approches, qui sont notamment non académiques, sur ce sujet. Selon quelques travaux³, le gouvernement turc aide les Juifs

² HÜR, Ayşe, « Türk Schindleri efsaneleri » (« Les mythes des Schindlers turcs »), *Taraf*, 16.12.2007.

³ SHAW, Stanford J., *1933-1945 Yahudi soykırımı ve Türkiye (1933-1945 Le génocide des Juifs et la Turquie)*, traduit de l'anglais en turc, Istanbul, Timaş, 2014 ; GULERYUZ, Naim A., « Les diplomates turcs », *Los Muestras*, Bruxelles, septembre 2005, p. 10-11 ; BESALEL, Yusuf, *Osmanlı ve Türk Yahudileri (Les Juifs ottomans et turcs)*, İstanbul, Gözlem, 1999 ; Turkish Passport, documentaire de B. Arliel, Istanbul, 2011, drame/histoire, 91 min ; GÜÇLÜ, Yücel, « Turkey, the Jews and the Holocaust », *Middle East Policy*, Middle

officiellement à venir en Turquie. Les diplomates turcs sauvent des centaines de Juifs d'origine turque, des citoyens ou d'anciens citoyens, qui vivent dans les pays européens, en leur donnant des passeports turcs ou bien en parlant avec les diplomates, les ambassadeurs et les commandants allemands en France, en Grèce, en Hongrie, en Allemagne, en Yougoslavie, en Roumanie, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie.

Au Musée Juif d'Istanbul où, au contraire de presque tous les Musées juifs d'Europe, un espace réservée au génocide des Juifs n'existe pas, est par contre exposé un tableau d'honneur portant les noms des diplomates turcs. Les noms dans le tableau sont dans cet ordre-là: Numan MENEMENCIOGLU, ministre des Affaires Étrangères (1943-44), Behiç ERKİN, ambassadeur à Vichy (1940-43), Saffet ARIKAN, ambassadeur à Berlin (1942-44), Inayetullah Cemal ÖZKAYA, consul général à Athènes (1940-45), Firuzan SELCUK, consul à Belgrade (1939-41), Pertev Sevki KANTEMİR, consul à Budapest (1939-42), Abdülhalat BIRDEN, consul à Budapest (1942-44), Kudret ERBEY, consul général à Hambourg (1938-42), Galip EVREN, consul général à Hambourg (1942-44), Fuat AKTAN, consul général à Constanza (1937-42), Ragıp Rauf ARMAN, consul général à Constanza (1942-45), Necdet KENT, consul à Marseille (1942-45), Bedii ARBEL, consul général à Marseille (1940-43), Mehmet Fuat CARIM, consul général à Marseille (1943-45), Cevdet DÜLGER, consul général à Paris (1939-42), Fikret Sefik OZDOĞAN, vice consul à Paris (1942-45), Namık Kemal YOLGA, vice consul à Paris (1942-45), İrfan Sabit AKÇA, consul à Prague (1939-43), Selahattin ÜLKÜMEN, consul à Rhodes (1943-44), Burhan İSİN, consul à Varna (1942-46)⁴.

Selon une autre approche⁵, le gouvernement turc n'accepte pas officiellement d'aider aux Juifs qui souhaitent venir et rester en Turquie ou qui demandent d'aller en Palestine en passant sur les territoires turcs. Bien plus, la Turquie cause la mort de Juifs à cause des difficultés bureaucratique et diplomatiques. Les travaux des diplomates turcs afin de sauver les Juifs, sont seuls les initiatives personnelles.

East Policy Council, 2014, vol. 21, no : 2 ; BOWEN, Wayne, « Türkiye ve İkinci Dünya Savaşı : Taraflı fakat savaşımayan ülke » (« La Turquie et la Seconde Guerre mondiale : 'Un pays non-belligérant mais pas neutre' »), in. *Türkler*, (éd.) Hasan Celal Güzel, Kemal Çiçek, Salim Koca, tome 16, Yeni Türkiye, 2013, p. 803 ; KIVIRCIK, Emir, *Büyükelçi (l'ambassadeur)*, İstanbul, GOA, 2007.

⁴ GULERYUZ, Naim A., *op. cit.*, p. 10-11.

⁵ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, *op. cit.* ; GUTTSTADT, Corry, « Hakikaten inanılmaz bir öykü », (« Une histoire incroyable »), *Toplumsal Tarih*, Janvier 2007, p. 168 ; HÜR, Ayşe, « Türk Schindleri efsaneleri » (« Les mythes des Schindlers turcs »), *Taraf*, 16.12.2007 ; BAHAR, İzzet, *La conférence Yüzleşme Serüveni (L'Aventure de Confrontation) : La Turquie, le génocide des Juifs et la Mémoire*, 23.03.2015, Institut Français d'Istanbul, Mémorial de la Shoah, Université Paris 8, Anadolu Kültür.

Ayşe Hür, historienne et journaliste turque, donne des exemples dans son article « Les mythes des Schindlers turcs », sur les travaux de Behiç Erkin et de Necdet Kent, deux des héros diplomates de la Turquie pendant la guerre. Selon Behiç Erkin, il sauve environ vingt mille juifs⁶. Mais Hür dit : « entre 1941 et 1944, la Turquie, plutôt que d'accueillir de nouveaux citoyens, a surtout procédé à des annulations de citoyenneté pour 3500 citoyens turcs vivant à l'étranger au prétexte qu'ils n'avaient pas participé à la guerre d'indépendance entre 1919-1922 ou qu'ils n'avaient plus pris contact avec un consulat turc depuis cinq ans. Or il apparaît que l'écrasante majorité des personnes concernées étaient juives. Le 17 juin 1942, c'est-à-dire lorsque le diplomate Behiç Erkin était en poste en France, la police française chargée des rafles de Juifs s'adressa aux responsables nazis pour savoir comment elle devait traiter les 150 Juifs turcs internés dans le camp de Drancy, qui attendaient toujours de se voir reconnaître la citoyenneté turque par le consulat de Turquie. Les autorités consulaires turques répondirent que ces individus n'étaient pas des citoyens turcs, ce qui les condamna à être déportés vers les camps de concentration. En février 1943, les autorités consulaires turques en France n'ont reconnu la citoyenneté turque qu'à 631 Juifs turcs sur une liste de 3 036 noms fournie par les autorités allemandes et n'ont octroyé in fine un visa d'entrée pour la Turquie qu'à 114 d'entre eux. Même les Allemands furent surpris par une telle attitude. Bref, Behiç Erkin n'a pas sauvé, comme on le prétend, 20 000 Juifs, mais seulement 114. »⁷.

Le travail de Guttstadt est la base des approches contre ce mythe national turc. Pendant les années 1930, la Turquie prive de citoyenneté des Juifs qui vivent hors des territoires turcs. C'était d'abord une mesure afin d'empêcher des Grecs et des Arméniens qui quittent la Turquie après le déclin des Ottomans, de retourner en Turquie, dans le cadre de la « turquification ». Ensuite, depuis la deuxième moitié des années 1930 jusqu'à la fin de la guerre, pour mettre fin à l'immigration, la Turquie prive de citoyenneté des Juifs, qui vivent dans les pays européens et qui n'inscrivent pas aux consulats, juste avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ces Juifs sont morts dans les camps de concentration⁸. Lors du génocide des Juifs, la Turquie n'accepte pas les réfugiés juifs ou elle les expulse. De plus, à cause des difficultés bureaucratiques, les Juifs ne peuvent pas transiter vers la Palestine.

⁶ Dans la mémoire d'Erkin, il n'évoque pas un sauvetage des Juifs. Mais selon Emir Kıvırcık, petit-fils d'Erkin, qui écrit l'histoire de son grand-père en 1998, après avoir vu son nom dans le tableau du Musée Juif d'Istanbul où il y a des noms des diplomates qui sauvent des Juifs du génocide, Erkin sauve environ vingt mille Juifs pendant le génocide des Juifs. KIVIRCIK, Emir, *op. cit.*

⁷ HÜR, Ayşe, *op. cit.*

⁸ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, *op. cit.*

Guttstadt essaie de montrer les erreurs du mythe national turc, dans le but de montrer la vraie politique à l'égard des Juifs pendant le génocide des Juifs.

La population juive en Turquie et la cause de l'immigration en Europe

Dans ce part de notre travail, nous nous intéresserons d'abord très brièvement à la société juive qui vit sur le territoire de l'Empire ottoman et sur le territoire de la Turquie après la fondation de la république en 1923. Puis, nous voyons la communauté juive d'origine turque en Europe. Ensuite, nous nous interrogeons sur l'attitude de la Turquie à l'égard de ces derniers et les travaux des diplomates turcs afin de les sauver en base de l'ouvrage de Guttstadt.

Selon Guttstadt, la Turquie pratique une politique de « turquification » pour assimiler les minorités qui comprennent les citoyens juifs en Turquie après la fondation de la république en 1923⁹. À cause de ces politiques, beaucoup de Juifs immigreront aux États-Unis, pays de l'Amérique du sud et pays Européens. Toutefois, les exils commencent à la deuxième moitié du XIXe siècle, à l'époque ottomane.

Les territoires de l'Empire ottoman sont un abri important pour les Juifs, spécialement entre le XVème siècle et le XXème siècle, à cause des massacres dans l'Europe de l'ouest et centrale contre eux. Par exemple, le refuge massif des Juifs du Péninsule Ibérique à l'Empire ottoman en 1492 est le plus important événement pour l'existence de la population juive dans les territoires turcs¹⁰. Mais il faut préciser que les Juifs sont existes avant ce refuge dans ces territoires.

Les chiffres des Juifs dans les territoires ottomans se changent recherche par recherche. Nous observons entre 450 000 et 680 000 Juifs tout au long du XIXème siècle¹¹, puis, selon le bulletin de l'Alliance Israelite Universelle en 1908, il y a 439 000 Juifs¹². Selon la recherche de Besalel, à la fin de la Grande Guerre, nous observons 300 000 Juifs dans ces territoires,

⁹ C'est une politique contre toutes les minorités, plutôt contre les Kurdes et les Grecs. Selon elle, nous ne voyons pas un antisémitisme qui se fonde sur des arguments racistes comme ce qui existe en Europe. On ne voit pas de violences contre les Juifs en Turquie.

¹⁰ SEVILLA-SHARON, Moshe, *Türkiye Yahudileri (Les Juifs de Turquie)*, İstanbul, İletişim, 1992, p. 20.

¹¹ BESALEL, Yusuf, *op. cit.*, p. 90.

¹² SHAW, Stanford J., *Osmanlı İmparatorluğu'nda ve Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler (Les Juifs à l'époque de l'Empire ottoman et de la République de la Turquie)*, traduit de l'anglais en turc, İstanbul, Kapı, 2008, p. 328.

selon les sources de l'empire¹³. Toutefois, le travail de Shaw basé sur les procès-verbaux du recensement de l'empire nous montre qu'en 1908 le nombre des Juifs dans les territoires ottomans est 256 003 et cela diminue à 187 073 en 1914¹⁴. Puis, selon Avner Levi, il y a 150 000 Juifs en Turquie à la fin de la guerre¹⁵.

En 1914, dans le territoire de la Turquie actuel, la population juive est 130 000 selon les statistiques de Guttstadt, puis, jusqu'à 1927, il n'y a pas de recensement. C'est environ 81 872 en 1927¹⁶. Le nombre de Juifs diminue après la fondation de la république, parce que l'Empire ottoman perd de grands territoires et le nouveau gouvernement turc commence à pratiquer une politique de turquification. Après la fondation de la république en 1923, l'ordre de l'état est changé, la Turquie refuse l'héritage social, politique et économique de l'Empire ottoman en créant son propre fond historique basé sur l'Asie centrale et l'Anatolie. Le mouvement national conduit par Mustafa Kemal, qui fédère les différentes tentatives locales de résistance spontanée, se donne pour mission la défense de ce territoire contre les dispositions du traité de Sèvres qui prévoyait le partage de la majeure partie de l'Anatolie, et ne laissait aux Turcs sous tutelle que la partie centrale, le traité de Sèvres ne fut jamais ratifié et le traité de Lausanne, âprement négocié et signé le 24 juillet 1923, installa la nouvelle Turquie sur le territoire revendiqué par le Pacte national¹⁷. Après la signature du traité de Lausanne, le cadre qui organise la guerre de l'indépendance turque après la Première Guerre mondiale et qui fonde la république en 1923, essaie de créer un état nation unique, laïc et moderne. Afin de le faire les hommes politiques turcs définissent une politique qui concerne « une culture, un but et une langue »¹⁸, ils prennent les mesures opposantes religieuses, le pouvoir des fondations religieuses faiblit.

Après 1923, la Turquie commence à arranger la situation pour ce qui est né dans les territoires de l'Empire ottoman mais ne vivent pas dans les territoires de la république après les frontières ont changé. En mai 1927, la loi numérotée 1041 sur la privation des citoyens

¹³ BESALEL, Yusuf, *Osmanlı ve Türk Yahudileri (Les Juifs ottomans et turcs)*, op. cit., p. 90.

¹⁴ Le document de 1908 est à l'Université d'Istanbul ; TY 947. Le document de 1914 est dans l'Archive du chef d'état-major général turc ; A 1-2, D 1016, F 2-1 – 2-25.

¹⁵ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 45 de l'ouvrage de LEVI, Avner, *Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler (Les Juifs dans la république turque)*, İstanbul, İletişim, 1996.

¹⁶ SHAW, Stanford J., *Osmanlı İmparatorluğu'nda ve Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler (Les Juifs à l'époque de l'Empire ottoman et de la République de la Turquie)*, op. cit. p. 454.

¹⁷ YERASIMOS, Stéphane, « L'obsession territoriale ou la douleur des membres fantômes », *La Turquie*, sous la direction de Semih VANER, Paris, Fayard, 2005, p. 47.

¹⁸ BALI, Rifat, « Cumhuriyet dönemi azınlıklar politikası » (« La politique des minorités à l'époque de la république »), İstanbul, *Birikim*, no : 115, Octobre 1998. (Disponible sur : <http://goo.gl/qBN4wY>)

ottomans qui n'ont pas le droit de condition certain¹⁹, est accepté par le gouvernement et selon cette loi, le conseil de ministres peut priver des citoyennetés des hommes qui n'ont pas lutté pendant la guerre d'indépendance turque. Cette dernière est utilisée spécialement pour priver de la citoyenneté des minorités notamment les Chrétiens²⁰.

Tous les citoyens sont égaux par la loi mais en pratique ils ne sont pas. Selon cette politique, pour assimiler les Juifs, les écoles Alliance Israélite Universelle, que les Juifs français ont fondé pour améliorer l'éducation des Juifs de l'orient, ont été fermées, les cours du turc devient obligatoire pour les écoles et les noms juifs changent avec les noms turcs²¹.

Selon Guttstadt, d'un parte, les Juifs deviennent un cible pour les attaques nationalistes en Turquie parce qu'après la diminution des nombreux des grecs et des arméniens, les Juifs deviennent plus « visibles »²². Dans les années 1921 et 1929, 70 000 Juifs sont quittés la Turquie²³. D'autre part, la population turque veut éloigner des Juifs de la vie économique. Cela aussi existe pour le gouvernement parce qu'il veut créer une économie nationale turque. En fait, les Juifs ne peuvent pas travailler comme militaire ou serviteur de l'état, ils sont ouvrier, commerçant ou artisan à cause de la droit du travaille de l'Empire ottoman mais cela continue pendant un certain temps après le début de la république.

De toute façon, c'est une politique contre toutes les minorités, donc, nous ne voyons pas un antisémitisme qui se fonde sur des arguments racistes comme ce qui existe en Europe au long de cette période, les violences contre les Juifs n'ont pas vu le jour par le gouvernement turc²⁴.

Pour Guttstadt, la Turquie cause des difficultés aux non-musulmans et il y a une vraie hostilité envers les minorités non-musulmanes avant et lors de la guerre. Puis, la Turquie essaie d'empêcher l'immigration juive. On voit l'annihilation des Juifs d'origine turque pendant le génocide des Juifs²⁵. Elle affirme que la République de Turquie fait vivre Kemal Atatürk et İsmet İnönü qui ont des tendances antisémites (même fascistes). Le nouveau dogme du nationalisme turc dicte que la société juive ne serait pas incluse dans la majorité turque en

¹⁹ C'est à dire ce qui n'a pas participé la guerre d'indépendance et ne retourné pas en Turquie depuis 23 juillet 1923. L'Archive de TBMM, 31/05/1927, C : 32, p. 169 :170.385.

²⁰ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit. , p. 248.

²¹ BALI, Rifat, op. cit.

²² GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 145.

²³ The Jewish Chronicle, 4. 10. 1929, p. 29 transmettant Guttstadt.

²⁴ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 135.

²⁵ Id.

raison de sa religion, de sa race et de sa langue. En plus d'un régime sévère et de la privation des droits économiques, les Juifs sont également l'objet de menaces et d'attaques. C'est l'affirmation de l'auteur que l'antisémitisme turc de l'entre-deux guerres est enraciné dans l'héritage des crises impériales durant les décennies précédentes. Ainsi, selon Bahar, à partir des premières années de la République avec l'approbation de la mise en place, les publications sont apparues avec des accents antisémites et même racistes précises, et il y avait une attitude discriminatoire évidente envers les Juifs. Cependant, il est plus correct de voir turquification comme un reflet de construction de la nation. Aux yeux du peuple turc et les élites de la nouvelle république, les Juifs étaient un groupe étranger incapable d'assimiler en une identité turque nationaliste commun en raison de leurs différences religieuses et culturelles et leur affinité supposée avec le monde occidental. De toute façon, ce ne serait pas une erreur de penser que la publication de la période reflète les intentions et les attitudes des décideurs politiques à Ankara. En effet, en cette période de démocratie limitée et un régime de parti unique, il n'a pas été possible pour la presse de publier sans le consentement du gouvernement. En fait, dans les premières années de la République, les journaux étaient les seuls médias instrumentaux dans la formation de l'opinion publique²⁶.

Pendant les années 1930, puis au long de la guerre, nous voyons une sympathie à l'égard des allemands dans la société et l'armée turc. Les premières manifestations de sympathie nazisme apparaissent en Turquie dès 1933, parce que le gouvernement turc fournit des facilités aux scientifiques juifs qui viennent de l'Allemagne en Turquie depuis 1933 pendant la réforme universitaire de la Turquie, comme l'exonération de l'impôt, l'aide au logement, les salaires plus élevés etc²⁷. Mais c'est véritablement à partir de 1937 que la propagande allemande prend son essor, avec l'ouverture d'un Office Allemand d'Information à Istanbul, dans le quartier de Cağaloğlu. Les articles et les caricatures visant les minorités – et en particuliers les Juifs – se multiplient alors dans la presse turque²⁸. Les journaux qui font la propagande nazie dès 1930 sont respectivement ; *Anadolu*, *Milli İnkılâp*, *Tasviri Efkâr*, *Cumhuriyet*²⁹. Puis, l'Allemagne continue la propagande contre les Juifs en Turquie en espérant une révolte religieuse et en provoquant les hommes d'affaires turcs³⁰. En fait, l'Allemagne invite les

²⁶ BAHAR, İzzet, *Turkey and the Rescue of European Jews*, New York, Routledge, 2015, p. 32, 37.

²⁷ DERINGİL, Selim, *Turkish Foreign Policy During the Second World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

²⁸ HÜR, Ayşe, *op. cit.*

²⁹ DERINGİL, Selim, *op. cit.* ; SHAW, Stanford J., *1933-1945 Yahudi soykırımı ve Türkiye (1933-1945 Le génocide des Juifs et la Turquie)*, *op. cit.*

³⁰ SEYDİ, Süleyman, *op. cit.*, p. 128 ; SHAW, Stanford J., « Türkiye Yahudileri soykırımdan kurtardı » (« La Turquie sauve les Juifs du massacre »), *Haberdemeti*, 31.05.2010.

journalistes, les artisans et scientifiques turcs en l'Allemagne afin de leur faire adopter l'idéologie nazie³¹. Les officiers de l'armée soutiennent en général les Nazis et ils célébraient les victoires de l'Allemagne. Parce que les officiers allemands sont les frères d'armes des officiers turcs de la Première Guerre mondiale.

En octobre 1938, l'Allemagne a déclaré que les passeports des Juifs sont invalides. Ensuite, la Turquie a commencé à marquer les passeports des Juifs qui ont été privé de la citoyenneté allemande et qui vivent en Turquie comme « haymatloz-yahudi³² ». La Turquie a donné de la citoyenneté turque au quelqu'un parmi eux. Mais en même temps, pour prolonger les dates des contrats de travaux de ces personnes en Turquie, il faut avoir la décision du Conseil des ministres. C'était un risque d'être expulsé pour les Juifs. Dans le document que le Ministre intérieur a écrit au premier ministre, le 4 mars 1939, nous pouvons voir que la Turquie expulsait les Juifs apatrides. Il avait écrit : « Après ce qu'une partie des Juifs, qui ont compris qu'ils ne peuvent pas rester en Allemagne à cause de l'application contre les Juifs après la fondation du régime national-socialiste en Allemagne avait commencé à immigrer en Turquie, les Juifs allemands qui sont dans cette situation avaient été expulsés de la Turquie, afin d'empêcher la densité juive... »³³. Cependant, le gouvernement turc a pris beaucoup des décisions exceptionnelles. Le 25 janvier 1939, le Premier ministre turc Refik Saydam a dit : « Les Juifs de nationalité turque qui résident en Turquie jouissent des mêmes droits constitutionnels que tous les autres citoyens turcs » en assurant que l'antisémitisme n'existait pas en Turquie mais il a ajouté : « la Turquie ne permet pas Juifs étrangers de se déplacer ici et refuse d'accorder l'entrée aux émigrants juifs »³⁴. Toutefois, le gouvernement a accepté une décision le 27 avril 1939 qui déclare que les Juifs tchécoslovaque vivant à Istanbul ne sont pas haymatloz et ils ne vont pas expulser bien plus la Tchécoslovaquie est occupé³⁵.

La communauté juive d'origine turque en Europe et l'attitude de la Turquie à l'égard d'eux

Les documents démographiques des beaucoup de pays européens où les Juifs de Turquie s'immigrent avant la Deuxième Guerre mondiale, ne comprennent pas les informations sur ses

³¹ BESALEL, Yusuf, « İkinci Dünya Savaşı yılları, Türkiye Yahudileri ve Struma », (« Les années de la Deuxième Guerre Mondiale, les Juifs d'origine turque et Struma »), *Şalom*, 19.02.2014.

³² Apatride - Juif.

³³ BCA, 30.10.0/99.641.7.

³⁴ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 193.

³⁵ BCA, 30.30.0/206.407.2.

religions³⁶. C'est pourquoi, il est difficile de savoir nettement la population des juifs de Turquie dans les pays européens. Nous voyons les différents chiffres dans les différentes recherches.

L'immigration des Juifs du territoire ottoman aux pays européens commence considérablement au XIXème siècle et cela continue après le chut de l'Empire ottoman en 1918, puis, après la fondation de la République turque en 1923, jusqu'aux années 1940. C'est une autre difficulté pour calculer la population juive de Turquie en Europe, parce que les frontières changent. Nous observons beaucoup de Juifs qui viennent en Europe en protégeant ses « citoyennetés ottomans » mais ils sont nés dans des régions ottomanes qui deviennent les pays indépendant pendant le déclin de l'Empire ottoman, comme la Grèce, la Bulgarie ou la Palestine ou les villes de l'empire commencent à dépendre aux autres pays comme la Russie. De même, beaucoup de Juifs qui sont nés dans des villes qui restent dans les territoires de la République turque après le déclin de l'Empire ottoman comme Istanbul, Izmir, acceptent une autre citoyenneté ou une protection d'un autre pays. Ensuite, nous voyons que les Juifs d'origine turque qui ont la citoyenneté turque ou pas, sont immigrés d'un pays à l'autre après les occupations.

Selon des recherches de Corry Guttstadt dans les Archives d'Etat Berlin, nous voyons les explications sur la citoyenneté comme cela : « la nationalité : Turc, la citoyenneté : la Grèce, la religion : Juif »³⁷. Ainsi, dans les documents des nazis comme les listes des camps de concentrations ou transport aux camps de concentrations, nous voyons les noms des personnes qui ont les papiers turcs ou les papiers des différents pays qui signifie les lieux de naissances des villes ottomanes ou turques³⁸. Dans ce contexte, nous avons les différentes données sur la population juive de Turquie en Europe.

La France est le premier pays que les Juifs d'origine turque vivent avant la Seconde Guerre mondiale. Le nombre des juifs de Turquie en France n'est pas certain. Par ailleurs, selon des recherches de Corry Guttstadt cette population est entre 20 000 et 35 000 entre les deux guerres mondiales³⁹. Selon Maurice Moch, le nombre des juifs et des musulmans de Turquie

³⁶ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 47-49.

³⁷ LAB : Einzelakten Staatsangehörigkeit, Pr.Br.Rep.30 Berlin C Tit. 170-9576 de GUTTSTADT, Corry, op. cit., p. 48.

³⁸ L'Archive de Mémorial de Shoah Paris; « Turkish Jews in Westerbork », disponible sur : <http://goo.gl/fGeRWy>

³⁹ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 54.

en France est 41 237 en 1931. 5 118 Juifs de ce nombre ont la citoyenneté française⁴⁰. Selon Adolphe Landry, la population immigrante de Turquie qui comprend les musulmans, les juifs et les arméniens, augmente de 30 000 à 65 300 depuis 1921 jusqu'à 1936⁴¹. Néanmoins, selon des recherches de Shaw, la population juive d'origine turque sauf ceux qui deviennent les citoyens français et ceux qui ne sont pas dans les consulats turcs, est 10 000 au début de la Deuxième Guerre mondiale⁴². Mais, selon la recherche de Bahar, quand l'Allemagne entre en France, on observe en France 350 000 Juifs qui ne sont pas en général d'origine française. Les Juifs d'origine turque sont surtout en France et, en 1940, ils sont 13 500 mais, 10 000 Juifs ne sont pas « ordinaires » c'est à dire ils ne s'enregistrent pas leurs identités auprès des ambassadeurs ou des consulats⁴³.

Selon les documents des communautés juives en France, avant la Deuxième Guerre mondiale, la population juive de Turquie en Marseille est 2 000, puis dans les années 1930, environ 1 500 juifs d'origine turque vivent à Lyon⁴⁴. Ensuite, environ 600 juifs de Turquie vivent à Nice en 1934, environ 300 familles juives de Turquie habitent à Toulon dans les années 1930. Les plus petites communautés juives de Turquie vivent aussi à Toulouse et Grenoble. Nous observons environ 100 famille qui sont de la communauté juive de Turquie en Suisse entre les deux grandes guerres⁴⁵. Le nombre des Juifs de Turquie en Belgique commence à augmenter dans la deuxième moitié du XIXème siècle. Nous voyons environ 1 500 Juifs en Belgique avant la Deuxième Guerre mondiale, environ 600-800 à Brussels, environ 50-100 familles à Antwerpen où est le centre du commerce depuis XVIème siècle. Ils sont spécialement commerçants qui peuvent travailler en utilisant des ports de Belgique. Selon des statistiques de Guttstadt, la population des Juifs de Turquie au Pays-Bas dans les années 1930 et 1945 n'est pas nombreuse. C'est environ 90 à Amsterdam et ce nombre est moins dans d'autres villes.

En 1933, les pratiques contre les Juifs ont accroit en Allemagne. En Septembre 1935, l'Allemagne a adopté une nouvelle série de lois anti-juives connues comme « les lois de

⁴⁰ MOCH, Maurice, *Les étrangers de religion juive en France* – Documents du Centre d'Etudes rue Vauban, Lyon, These, 1942, p.10; L'Archive AIU de Paris.

⁴¹ LANDRY, Adolphe, *Traité de démographie*, Paris, 1949, p. 143.

⁴² SHAW, Stanford J., *1933-1945 Yahudi soykırımı ve Türkiye, (1933-1945 Le génocide des Juifs et la Turquie)*, *op. cit.*, p. 71.

⁴³ BAHAR, İzzet, *La conférence Yüzleşme Serüveni (L'Aventure de Confrontation) : La Turquie, le génocide des Juifs et la Mémoire*, *op. cit.*

⁴⁴ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, *op. cit.*, p. 69.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 71.

Nuremberg ». Après ce que l'Allemagne privé des citoyennetés de ses Juifs, le nombre des émigrations à d'autres pays européens, qui étaient hors de danger à la fois mais venir éventuellement sous l'occupation nazie, ont augmenté. Après l'occupation allemande dans un pays après l'autre, les lois de Nuremberg ont été appliquées avec toute sa force dans chaque territoire occupé⁴⁶. Ensuite, les Juifs de toute l'Europe sont devenu «apatride», dans sans aucune protection du gouvernement contre persécution nazis. Le nombre des immigrants juifs ont augmenté en 1938, parce que l'Autriche a été annexée aux territoires allemands et les lois contre les Juifs ont été acceptées⁴⁷.

Dans cette vague d'immigration, il y avait des personnes d'origine turque qui étaient maintenant à risque de déportation vers les camps de concentration. Pendant ces années la Turquie, comme tous les autres pays, a commencé à prendre des mesures contre une immigration vers la Turquie. Afin d'empêcher une immigration, la Turquie prend quelques mesures. En juin 1938, le gouvernement accepte d'abord deux lois sur le passeport et sur le déplacement et le séjour. Ces lois interdirent aux anciens citoyens turcs qui n'avaient pas un passeport ou un récépissé de citoyenneté valable et aux citoyens turcs qui ne s'inscrivaient pas aux consulats turcs d'Europe, de venir en Turquie. Quelques mois après, le 29 Août 1938, le décret secret numéroté 2/9498 a été accepté en Turquie. Le sujet du décret était « Les Juifs qui, quelle que soit aujourd'hui leur religion, sont soumis à des pressions concernant leurs droits de résidence et de voyage dans les pays dont ils sont ressortissants seront désormais interdits d'entrée et de résidence en Turquie. ». Avec ce décret, les représentants turcs aux étrangers ont commencé à ne donner pas des visas pour entrer en Turquie aux les Juifs étrangers qui sont dans la pression dans leurs propres pays.

La Turquie signe une alliance avec la Grande Bretagne et la France environ un mois après le début de la guerre à cause de son insuffisance économique et militaire. Donc, la Turquie devient un pays des Alliés mais elle réussit à persuader ces pays de sa neutralité jusqu'à 1945 et elle n'entre pas en guerre pratiquement. En même temps, ce pays a des relations économiques et militaires avec l'Allemagne, un pays du camp de l'Axe. Dans ce contexte, les citoyens turcs ont un privilège pendant le génocide des Juifs. A cause de ce privilège, à propos des sauvetages, selon Guttstadt, la Turquie ne sauve pas ses citoyens, parce qu'un grand nombre des Juifs d'origine turque perdent leur citoyenneté turque pendant la guerre

⁴⁶ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 95.

⁴⁷ C'était environ 300 000 Juifs. GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost, (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 183.

donc ils sont envoyés aux camps de concentrations. Les diplomates turcs en France, en Italie et dans les îles d’Egée aident les Juifs, qui ont déjà leur citoyenneté turque, à sortir des camps de concentrations mais leur nombre ne sont pas beaucoup, parce que généralement l’Allemagne et les unités françaises ne permettent pas les Juifs bien qu’ils sont les citoyens turcs ou ils ne répondent pas les demandes de l’autorité turque. Selon Guttstadt, en voyant les exemplaires la Turquie pouvait sauver les Juifs s’elle a conservé leurs citoyennetés. Puis, les travaux des diplomates turcs, qu’ils ne sont pas beaucoup comme le Musée de Juifs de Turquie a publié, sont leur propre initiative, ils ne sont pas avec un ordre du gouvernement turc. A la fin de 1942, l’Allemagne accepte libérer les Juifs qui ont la citoyenneté turque à charge de retourner en Turquie, en demandant une liste de citoyens turcs mais la Turquie ne la répond pas pour quelques mois. Enfin la Turquie prépare une liste qui comprend les Juifs de Turquie, il y a seulement 631 personnes dans cette liste. Selon Guttstadt nous observons beaucoup plus Juifs d’origine turque comme nous avons déjà écrit les nombreux. En 1944, la Turquie détermine 529 Juifs d’origine turque, 250 de la France nord, 50 de la Belgique, 28 du Pays-Bas, 200 de l’Italie et avec le 8 convoi 314 personnes viennent en Turquie. Selon Guttstadt, cela le seul sauvetage de la Turquie officiellement.

Conclusion

Lors de la guerre, les pays des deux camps, des Alliés et de l’Axe, demandent à la Turquie d’entrer en guerre à leurs côtés, puisqu’elle a une position géographique stratégique pour les fronts de la guerre. Afin de rester neutre, la Turquie pratique une politique très compliquée en protégeant les intérêts des deux camps, de la Grande Bretagne et de l’Allemagne. La Turquie est un pays qui fait partie des Alliés et en même temps signe un pacte d’amitié avec l’Allemagne mais elle est neutre jusqu’à février 1945. İsmet İnönü, président du pays à l’époque, dit toujours « nos alliés » sans donner le nom du pays et il ne dit jamais « nos ennemis » pendant les conversations de l’Assemblée Nationale turque, jusqu’à ce que la Turquie entre en guerre symboliquement en 1945.

Nous pouvons dire qu’il y a une sympathie à l’égard de l’Allemagne et il y a des pratiques contre les minorités en Turquie⁴⁸. D’autre part, les hommes politiques turcs agissent en opportunistes afin de rester neutres. Cet opportunisme cause des catastrophes comme le *Varlık*

⁴⁸ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs)*, op. cit., p. 123.

*Vergisi*⁴⁹, le Parita ou le Struma⁵⁰. Les hommes politiques turcs essaient d'empêcher une immigration juive dans les années 1930⁵¹. Sauver des Juifs n'est pas la priorité du gouvernement turc. Toutefois, il ne donne pas l'ordre aux diplomates de les aider et ne le leur interdit pas non plus. En ne faisant rien officiellement, le gouvernement protège sa neutralité.

Malgré tout, selon les rapports diplomatiques et les témoignages de survivants du génocide des Juifs, quelques diplomates turcs essaient de sauver des Juifs d'origine turque, mais les survivants ne sont pas aussi nombreux qu'on le dit.

Dans ce contexte, il est important de poser les bonnes questions et mettre en évidence les différentes possibilités. Afin de donner des explications à ce problème, nous observons deux différents débats : « Est-ce que les diplomates sauvent des Juifs ? » et « Est-ce que les diplomates les sauvent avec la participation du gouvernement ? ».

Pour le premier débat, nous voyons les mémoires des diplomates turcs et les témoignages des survivants. Après avoir recherché les rapports diplomatiques, nous réalisons que quelques diplomates essaient de sauver les Juifs. Mais cela n'existe pas pour tous les diplomates dont nous voyons les noms dans le tableau du Musée de Juifs Turquie. Par exemple, nous voyons le nom de Numan Menemencioğlu, ministre des Affaires Étrangères entre les années 1943 et 1944, dans le tableau. Mais, en fait, il soutient l'Allemagne, c'est pourquoi il est forcé de démissionner en 1944, après que la Turquie a décidé de déclarer la guerre à l'Allemagne⁵². Puis, nous voyons le nom d'Inayetullah Cemal Özkaya, consul général à Athènes-Pirée dans les années 1940 et 1945, qui soutient aussi Hitler. Il déloge Selahattin Ülkümen, ambassadeur de Rhodes, du logement du consulat à Athènes, parce que Ülkümen ne soutient pas l'Allemagne⁵³. Dans ce contexte, il est difficile de dire que ces deux hommes politiques sauvent des Juifs du génocide des Juifs mais leurs noms sont dans le tableau du Musée Juifs de Turquie. Nous allons expliquer dans notre travail, qui sont ces diplomates, ce qu'ils font pour les Juifs et combien de Juifs sont sauvés par ces diplomates.

⁴⁹ L'impôt sur la fortune décidé par la Turquie pour améliorer sa situation économique difficile, qui est prélevé d'une façon inégalitaire. Les Juifs et d'autres minorités ont été influencés par cet impôt, ils perdent leur richesse.

⁵⁰ Les deux navires des immigrants juifs, qui naufragent dans les mers turques, après ce que les autorités turques ne les permettent pas de rester en Turquie.

⁵¹ GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost, (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs), op. cit.*, p. 186.

⁵² GUTTSTADT, Corry, *Türkiye, Yahudiler ve Holokost, (La Turquie, les Juifs et le génocide des Juifs), op. cit.* ; DERİNGİL, Selim, *op. cit.*

⁵³ ÜLKÜMEN, Selahattin, *Bilinmeyen yönleriyle bir dönemin dışışleri, (La politique étrangère d'une époque avec les aspects inconnus, Istanbul, Gözlem, 1993.*

Puis selon l'approche qui refuse le sauvetage de Juifs par les diplomates turcs, les explications des diplomates ne sont pas correctes. Les responsables de Yad Vashem, le musée du génocide des Juifs de Jérusalem, ont expliqué à Corry Guttstadt que cela faisait des années que le ministère des Affaires étrangères turc faisait des démarches pour que la médaille de "juste parmi les nations" soit donnée à Necdet Kent, décédé en 2002, mais que cela n'était pas possible dès lors qu'il n'y avait aucun document qui témoigne des faits d'héroïsme qui lui sont attribués. »⁵⁴. Pour cela d'une part, nous pouvons dire que le gouvernement cache ces travaux afin de protéger sa neutralité. D'autre part, l'invisibilité de témoignage est peut être normale parce que les juifs survivants ne restent pas en général en Turquie après la guerre, ils retournent en France ou ils vont en Palestine.

En conclusion, selon Corry Guttstadt, la Turquie n'aide pas les Juifs d'origine turque ou pas à venir en Turquie ou à améliorer leur situation en Europe, pendant la guerre, au contraire elle constitue les obstacles de l'empêcher.

Analyse critique personnelle

La question des Juifs d'origine turque n'a pas une grande place dans les recherches du génocide des Juifs ni en Turquie ni dans le monde, bien qu'ils soient nombreux. Après avoir observé différentes approches, nous voyons les historiens, les chercheurs et les écrivains qui mettent en évidence notamment la politique étrangère turque de l'époque ou spécifiquement l'attitude turque à l'égard du génocide des Juifs sans regarder leurs relations.

La recherche de Guttstadt évoque aussi seule l'attitude turque à l'égard des Juifs mais elle utilise les documents très importants, qui ne sont pas été déjà utilisés, et les témoignages. Ensuite, Guttstadt a une vision plus objective que les précédents, elle n'obéit pas à l'histoire officielle.

Toutefois, il faut préciser quelques critiques de cette recherche. Premièrement, Guttstadt n'utilise pas l'Archive diplomatique de la Turquie, parce que Le Centre des Archives diplomatiques turque, qui n'est pas accessible au public, s'ouvrent lors de la deuxième moitié de l'année 2016, pour la première fois. Donc, il faut reformuler quelques commentaires de Guttstadt en voyant les documents comme les lettres entre les diplomates turcs et le gouvernement turc sur les Juifs de Turquie en Europe afin de comprendre l'attitude de la

⁵⁴ HÜR, Ayşe, *op. cit.*

Turquie officielle. Ensuite, selon le travail de Bilal Şimşir, ancien diplômât qui peut lancer les documents secrets des archives d'état turc, les diplomates ne peuvent pas agir sans contacter avec gouvernement, donc dire « l'initiative propre » pour le sauvetage des diplomates turcs est inacceptable. Puis, selon lui, le nombre des Juifs d'origine turque n'est pas vrai dans l'ouvrage de Guttstadt. Selon les documents diplomatiques, il y a environ 1000 Juifs qui ont la citoyenneté turque en France libre en 1943, et c'est 600 à la France occupé en 1944. Il y a seul une douzaine des anciens citoyens turcs en France dans ces jours⁵⁵. Dans les autres pays, ce nombre est moins que la France, donc c'est impossible d'avoir 70 mille Juifs d'origine turque en Europe dans les années 1930 et pendant la guerre. Finalement, sauf Guttstadt, les chercheurs comme Rifat Bali, qui fait des recherches braves radicales sur les Juifs en Turquie et qui écrit les erreurs des gouvernements turcs dans différents époques, acceptent que le gouvernement turc n'a pas une priorité de sauver les Juifs ou au contraire d'agir contre les Juifs⁵⁶. Lors de la guerre, la priorité de la Turquie est rester neutre. Donc, selon nous, il faut faire une recherche sur l'attitude de la Turquie à l'égard des Juifs en évoquant la politique étrangère du pays à l'époque de guerre.

Abréviation

BCA : Başbakanlık Cumhuriyet Arşivi (L'Archive républicaine de présidence du conseil de Turquie)

TBMM : Türkiye Büyük Millet Meclisi (La Grande Assemblée Nationale Turque)

Bibliographie

BAHAR, İzzet, *La conférence Yüzleşme Serüveni (L'Aventure de Confrontation) : La Turquie, le génocide des Juifs et la Mémoire*, 23.03.2015, Institut Français d'Istanbul, Mémorial de la Shoah, Université Paris 8, Anadolu Kültür.

BAHAR, İzzet, *Turkey and the Rescue of European Jews*, New York, Routledge, 2015.

BALI, Rifat, « Cumhuriyet dönemi azınlıklar politikası » (« La politique des minorités à l'époque de la république »), İstanbul, *Birikim*, no : 115, Octobre 1998.

⁵⁵ SIMSIR, Bilal N., *Türk Yahudiler (Les Juifs Turcs)*, Tome: II, Ankara, Bilgi, 2010.

⁵⁶ Selon notre entretien avec Bali, l'été 2015.

BESALEL, Yusuf, « İkinci Dünya Savaşı yılları, Türkiye Yahudileri ve Struma », (« Les années de la Deuxième Guerre Mondiale, les Juifs d'origine turque et Struma »), *Şalom*, 19.02.2014.

BESALEL, Yusuf, *Osmanlı ve Türk Yahudileri (Les Juifs ottomans et turcs)*, İstanbul, Gözlem, 1999.

BOWEN, Wayne, « Türkiye ve İkinci Dünya Savaşı : Taraflı fakat savaşmayan ülke » (« La Turquie et la Seconde Guerre mondiale : 'Un pays non-belligérant mais pas neutre' »), in. *Türkler*, (éd.) Hasan Celal Güzel, Kemal Çiçek, Salim Koca, tome 16, Yeni Türkiye, 2013, p. 803.

DERINGIL, Selim, *Turkish Foreign Policy During the Second World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

GULERYUZ, Naim A., « Les diplomates turcs », *Los Muestras*, Bruxelles, septembre 2005, p. 10-11.

GUTTSTADT, Corry, « Hakikaten inanılmaz bir öykü », (« Une histoire incroyable »), *Toplumsal Tarih*, Janvier 2007, p. 168.

GÜÇLÜ, Yücel, « Turkey, the Jews and the Holocaust », *Middle East Policy*, Middle East Policy Council, 2014, vol. 21, no : 2.

HÜR, Ayşe, « Türk Schindleri efsaneleri » (« Les mythes des Schindlers turcs »), *Taraf*, 16.12.2007.

HÜR, Ayşe, « Türk Schindleri efsaneleri » (« Les mythes des Schindlers turcs »), *Taraf*, 16.12.2007.

KIVIRCIK, Emir, *Büyükelçi (l'ambassadeur)*, İstanbul, GOA, 2007.

LANDRY, Adolphe, *Traité de démographie*, Paris, 1949.

LEVI, Avner, *Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler (Les Juifs dans la république turque)*, İstanbul, İletişim, 1996.

MOCH, Maurice, *Les étrangers de religion juive en France – Documents du Centre d'Etudes rue Vauban*, Lyon, These, 1942.

SEVILLA-SHARON, Moshe, *Türkiye Yahudileri (Les Juifs de Turquie)*, İstanbul, İletişim, 1992.

SHAW, Stanford J., *1933-1945 Yahudi soykırımı ve Türkiye (1933-1945 Le génocide des Juifs et la Turquie)*, traduit de l'anglais en turc, İstanbul, Timaş, 2014.

SHAW, Stanford J., *Osmanlı İmparatorluğu'nda ve Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler (Les Juifs à l'époque de l'Empire ottoman et de la République de la Turquie)*, traduit de l'anglais en turc, İstanbul, Kapı, 2008.

SIMSIR, Bilal N., *Türk Yahudiler (Les Juifs Turcs)*, Tome: II, Ankara, Bilgi, 2010.

Turkish Passport, documentaire de B. Arliel, Istanbul, 2011, drame/histoire, 91 min.

ÜLKÜMEN, Selahattin, *Bilinmeyen yönleriyle bir dönemin dışışleri, (La politique étrangère d'une époque avec les aspects inconnus)*, Istanbul, Gözlem, 1993.

YERASIMOS, Stéphane, « L'obsession territoriale ou la douleur des membres fantômes », *La Turquie*, sous la direction de Semih VANER, Paris, Fayard, 2005.